



Commission  
de Surveillance  
Leuze-en-Hainaut

RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION  
DE SURVEILLANCE DE LEUZE-EN-HAINAUT

*ANNÉE 2020*

# Rapport annuel de la Commission de Surveillance de Leuze-en-Hainaut Année 2020

## I. La Commission de Surveillance

### A. Composition

Chagniot Catherine

De Langhe Eric (Assesseur CdP)

Dubois Julien (démission 01/10/2020)

Falys Dominique Anne (mise en retrait provisoire 01/12/2020)

Favier Jean Paul (Magistrat, Président CdP)

François Hubert

Gérard Chantal

Lega Charlotte (Avocate)

Lienart Jean Claude (Président CdS)

Teugels Audrey (démission 01/10/2020)

Turine Sarah (statut en suspens)

Vuylsteke Luc (Assesseur CdP et Secrétaire CdS)

Wattiez Dominique (Médecin)

### **Le 01/10/2020 a été constituée la Commission des Plaintes composée de :**

Favier Jean Paul (Président)

De Langhe Eric (Assesseur)

Vuylsteke Luc (Assesseur, membre de la CdS et CdP depuis le 01/10/2020)

### B. Fonctionnement

La commission se réunit 1x par mois ; deux commissaires assurent le commissariat du mois. Depuis mars 2020, les protocoles sanitaires ont empêché les visites dans le cellulaire. Le lien a été maintenu via Prison Cloud qui a permis de parer au plus pressé quant aux demandes ; il a permis également d'envoyer des messages d'encouragement, montrant entre autres que la situation était aussi compliquée au dehors. Le contact avec

l'administration se fait partie en présentiel, partie via Prison Cloud, selon la situation. Certains services (e.a. comptabilité) ont saisi l'opportunité pour exiger un contact uniquement via Prison Cloud, stipulant que le service répondrait aux messages quand il aura le temps !

## **II. Etablissement pénitentiaire de Leuze-en-Hainaut**

### **A. Fonctionnement**

La prison comporte 5 ailes, 4 reliées par le panoptique et une aile de 12 cellules pour les détenus en fin de peine. La prison de Leuze est un partenariat public privé. Tout ce qui relève des bâtiments est assuré par le consortium : nettoyage, entretien, réparations. Seul l'entretien locatif du cellulaire et du panoptique est réalisé par les servants. Les éventuelles dégradations du fait des détenus leur sont facturées. Le coût en est élevé vu la sophistication technique de l'équipement des cellules et des espaces communs. Les cellules sont équipées d'un ordinateur fonctionnant en intranet ("prison cloud") pour l'ensemble des contacts administratifs et autres entre les services et le détenu. Il sert de télévision et un téléphone y est associé. Chaque cellule est équipée de sanitaires (évier, douche, wc). Chaque cellule possède un bouton d'appel relié au panoptique. Afin d'éviter les yoyos, les cellules sont pourvues d'une fenêtre fixe, sans ouvrant, avec store intégré et d'un vasistas à régulation manuelle.

La capacité théorique est de 312 détenus dont 12 femmes, avec un maximum toléré de 352. La moyenne est d'environ 325. Quant aux femmes, elles ne sont jamais venues ; leur aile est affectée aux fins de peine. La nouvelle maison de transition d'Enghien sera du ressort de la CdS de Leuze dès 2021.

### **B. Évènements marquants.**

Covid 19 avec quelques mouvements de grève et création de la Commission des Plaintes au 01/10/2020.

## **III. La surveillance**

### **A. Personnel**

Le cadre incomplet et l'absentéisme engendrent régulièrement la suppression d'activités (Portes ouvertes, sports, etc.) · Des transferts médicaux sont régulièrement annulés faute de personnel dans le service dédié où l'absentéisme a été important à cause du changement de statut et la perte de droits associés.

D'une enquête informelle menée au moment d'établir ce rapport, il ressort que de manière générale, la Covid a été relativement bien supportée mais certaines doléances portent néanmoins régulièrement sur le non-respect du port du masque par les agents (principalement lorsqu'ils sont entre eux) et l'incompréhension quant à la suspension fréquente d'activités (sports...) pour motif Covid alors que lors des visites les protocoles sont respectés et qu'en salle, les détenus se retrouvent entre eux...

## **B. Maîtrises des procédures**

On doit aussi constater que Prison Cloud pose certaines difficultés d'utilisation de ce type de population moins instruite, peu familière des technologies liées à un clavier ou ne maîtrisant pas bien ou pas du tout le français. De plus, les billets de rapport émis à destination de la CdS émanent le plus souvent des mêmes détenus.

En ce qui concerne la Commission des Plaintes, on constate que les détenus n'ont pas encore bien saisi le cadre strict du dépôt de plaintes et qu'une information plus poussée (via folders et le Commissaire du Mois) devrait être apportée.

## **C. Effets personnels**

On constate encore et toujours de nombreuses disparitions de ces effets ou de matériel dégradé lors des transferts des détenus ainsi que lors des mises au cachot. Certains veulent porter plainte via leur avocat. D'autres entament des réclamations mais, sans preuve (factures, tickets de caisse), ils ne peuvent prétendre à aucun dédommagement. Régulièrement, le courrier se perd, y compris en interne ; l'utilisation de Prison Cloud nécessite une certaine compréhension du système et peut créer une difficulté pour le détenu à retrouver ses courriers.

## **D. Santé**

Pour les différents problèmes médicaux de la prison, le Médecin de la Commission a la chance d'avoir un rapport très privilégié avec le docteur Castiaux, qu'il connaît de longue date, qui est très professionnel, disponible et réactif. La plupart des problèmes sont éclaircis et résolus grâce à lui. Les plaintes les plus compliquées résultent des examens médicaux extérieurs à la prison (difficultés d'organiser les rendez-vous, accompagnement des détenus, prise des rendez-vous sécurisés, délais, report, ...)

Pour les psychiatres, il semble que les demandes de consultations soient à hausse depuis mars 2020 : en lien avec un isolement accru par la pandémie ?

De nombreux appels concernent également les soins dentaires et leur remboursement car, si la disponibilité du dentiste s'est améliorée grâce à un praticien régulier et motivé, les délais restent longs car il y a un grand retard à résorber et une pandémie qui a modifié les conditions de pratique. Les visites médicales urgentes se font à la clinique d'Ath « EPICURA » dont les services concernés doivent être vidés lors de chaque transfert de détenu. Les annulations régulières de transfert compliquent les relations avec l'hôpital qui doit prendre régulièrement des mesures qui s'avèrent inutiles.

## **E. SPS**

Très régulièrement ce service ne respecte pas ses rendez-vous pris avec les détenus ou ne répond pas à leurs billets de rapport. La direction nous demande d'essayer d'identifier la ou les personnes défaillantes.

## **F. Occupation des cellules.**

Être en solo ne fait pas partie des droits des détenus. La priorité de la direction est la sécurité, c'est ce seul critère qui justifie la répartition des détenus en solo ou duo. Les duos réunissent régulièrement fumeur et non-fumeur. Aux dernières nouvelles (octobre 2020), il semblerait que cette problématique ait enfin été prise en compte par la Direction locale sur intervention à ce sujet de notre CdS et qu'une attention particulière sera désormais portée sans délai sur cette question (via attestations médicales systématiques).

## **G. Travail**

Depuis le début de la pandémie, le travail des ateliers s'est trouvé considérablement réduit. Afin de permettre à un plus grand nombre de garder un travail, tous les temps-pleins sont devenus mi-temps, ce qui a permis de garder un revenu minimum à ceux qui ont perdu leur emploi mais a entraîné une perte de salaire pour les temps plein (qui ont moins apprécié...); les agents semblent mitigés car l'organisation est plus difficile et requiert plus de mouvements. Il semblerait que la direction verrait d'un bon œil la poursuite de cette formule, au-delà de la pandémie.

## **H. Formations**

Les détenus se plaignent d'un manque de formations, notamment technique (et la pandémie n'est certainement pas seule en cause ?). Le système Prison Cloud offre des formations qui ne correspondent pas au profil intellectuel ou aux affinités des détenus.

## **I. Harcèlement - maltraitance**

De nombreux cas de harcèlement sont dénoncés par les détenus. Il n'est pas toujours facile de faire la part des choses. Toutefois le personnel d'une aile semble familier de la chose ainsi que certains agents d'autres ailes. Pour les détenus il n'est pas toujours évident de les identifier car leur badge n'est que rarement visible. La Commission est attentive aux problèmes avec certains agents et fait remonter ses observations à la direction. · On constate toujours que des fouilles de type 3 se font sans respect des procédures, notamment la mise à disposition d'un essuie. Les notifications pour fouilles ne sont pas toujours mises à la disposition du détenu. Nous sommes régulièrement avisés de ce qu'un gardien informe d'autres détenus des raisons de détention d'un prisonnier, généralement dans le cas de faits de mœurs, ou l'accuse d'être une balance. Lorsque nous sommes témoins de menaces de violence contre autrui ou contre soi-même (mutilations, suicides) par un détenu, par principe nous en prévenons la Direction quand le risque nous semble réel et non une manipulation du Commissaire. Ces situations ont

déjà été dénoncées en 2019 et perdurent en 2020 ; la Direction en est consciente mais semble très désarmée pour y mettre fin ; il semble que seule une intervention vigoureuse de la DG pourrait peut-être avoir un effet

#### **J. Cachot**

La fiche qui doit renseigner les visites au cachot n'est généralement pas d'une parfaite lisibilité. Il arrive qu'elle ne soit pas scrupuleusement remplie. · Lors de la mise au cachot se pose la question de la protection des biens personnels du détenu. Normalement ses biens sont listés par le vestiaire, toutefois on constate régulièrement qu'en cas de duo des biens disparaissent, notamment des biens consommables, ou d'autres quand le duo est changé de cellule lors de la mise au cachot. La Direction considère qu'il est difficile de trouver une solution car il lui est impossible de procéder à un état des lieux lors de chaque mise au cachot.

#### **K. OCD**

Comme prévu avec la direction, nous participons à la rencontre de l'OCD. Nous y sommes comme observateur et facilitateur. Huit détenus mandatés reportent les demandes de la population carcérale.

### **IV. Conclusions**

La pandémie, avec ses contraintes légitimes, a aussi servi de prétexte pour accentuer certaines pratiques d'isolement des détenus en supprimant des mouvements, des portes ouvertes, des visites, faits de harcèlement qui contribuent à rendre l'ambiance générale de l'établissement de plus en plus détestable. Les trafics plus difficiles augmentent la nervosité des détenus.

Une partie de la solution des problèmes (absentéisme, agents harceleurs maintenus en fonction, ...) en lien avec le personnel, doit selon nous passer par l'intervention du CCSP auprès de la DG EPI car cela dépasse les possibilités de la CdS et de la Direction locale.